



Commune de Genouillé

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2025

Le vingt-huit avril deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	<u>Présents :</u> SOUSSIN Jean-Michel, TRAIN Francis, DROUET Ludovic, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, HURTAUD Christa, GUILLOT Annie <u>Absents :</u> NICOLAS Emmanuel, OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia
--	--

<u>Secrétaire de séance :</u> DUPONT Anny-Claude	<u>Séance ouverte à :</u> 20h30
<u>Auteur de l'acte :</u> SOUSSIN Jean-Michel	<u>Arrêté par le conseil municipal le :</u>
<u>Convocation envoyée le :</u> 22 avril 2025	
<u>Affichage de la convocation le :</u> 22 avril 2025	<u>Date de publication sur le site internet :</u>

* * * * *

Ordre du jour :

- ✍ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2025
- ✍ Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- ✍ Travaux à l'école – demande de subvention auprès du Département
- ✍ Travaux à la mairie – demande de subvention auprès du Département
- ✍ Location de l'étang des Rosées à l'Association de pêche « La Gaule Genouillaise »
- ✍ Location du bâtiment et de la buvette de l'étang pour de la restauration
- ✍ Solidarité séisme en Birmanie
- ✍ Création d'une adresse postale à La Lémère
- ✍ Choix du devis pour une table dans la salle du conseil municipal
- ✍ Choix du devis pour une alarme à la mairie et dans l'atelier municipal
- ✍ Brocante 2025
- ✍ Cérémonie du 8 mai
- ✍ Questions diverses

* * * * *

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

● **Délibération 2025-12 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23, 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : l'entretien de la voirie et des espaces verts

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE la création, à compter du 1^{er} juin 2025, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **28/35^{ème}**
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **12 mois**, allant du 1^{er} juin 2025 au **31 mai 2026** inclus
- Il devra justifier à minima d'une expérience professionnelle
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

● **Délibération 2025-13 : Travaux à l'école – demande de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'effectuer les travaux d'isolation du 2^{ème} couloir de l'école. L'ancienne porte, vétuste, sera remplacée, le plafond sera refait et isolé et l'installation électrique du couloir sera mise aux normes.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus :

- Entreprise BROSSEAU (portes et plafond) 9 376.00 € HT
- Entreprise GOUELLO MAURIN (électricité) 875.00 € HT

Il informe que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département, dans le cadre du Fonds scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de faire réaliser les travaux d'isolation et de mise aux normes électrique du couloir de l'école
- ACCEPTE les devis de l'entreprise BROSSEAU et de l'entreprise GOUELLO MAURIN pour un montant total de 10 251.00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre du Fonds scolaire
- ADOPTE le plan de financement suivant :
 - Subvention Département sollicitée 35 % 3 587.85 € HT
 - Fonds propres 65 % 6 663.15 € HT
- PRECISE que cette dépense a été inscrite au budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

● **Délibération 2025-14 : Travaux à la mairie – demande de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il serait souhaitable de créer un sas d'entrée (salle d'attente) à la mairie pour permettre, d'une part, la confidentialité des demandes des administrés et d'autre part, faire des économies d'énergies.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus :

- Entreprise BROSSEAU (porte vitrée) 2 872.00 € HT

Ou - Entreprise MADEUX TARDY (porte vitrée) ... 2 291.91 € HT
et
- Entreprise GOUELLO MAURIN (électricité) . 185.00 € HT

Il informe que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département, dans le cadre de la PACT 17, Politique d'Aides aux Communes et aux Territoires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de faire réaliser les travaux de création d'un sas d'entrée à la mairie
- ACCEPTE les devis de l'entreprise MADEUX TARDY et de l'entreprise GOUELLO MAURIN pour un montant total de 2 476.91 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre de la PACT 17, Politique d'Aides aux Communes et aux Territoires
- ADOPTE le plan de financement suivant :
Subvention Département sollicitée 35 % 866.92 € HT
Fonds propres 65 % 1 609.99 € HT
- PRECISE que cette dépense a été inscrite au budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

● Délibération 2025-15 : Location de l'Étang des Rosées à l'Association de pêche « La Gaule Genouillaise »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'étang est loué chaque année à l'Association « La Gaule Genouillaise » pour la saison de pêche.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer le prix de location de l'étang pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE le montant de la location de l'étang pour la saison de pêche 2025 à 325 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

● Délibération 2025-16 : Location du bâtiment et de la buvette de l'étang pour de la restauration rapide et animations diverses

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2025-11 en date du 24 mars 2025 retenant le dossier de la SARL l'Ile Verte, représentée par Mr NICE Antonio, pour la gestion du bâtiment et la buvette de l'étang.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le loyer mensuel à fixer concernant la location du bâtiment et de la buvette de l'étang pour le projet de gérance proposé par la SARL L'Ile Verte.

Il précise que le loyer sera révisé chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction. Le dernier indice connu est celui du 4^{ème} trimestre 2024, paru au journal officiel du 25 mars 2025, il est de 2 108.

Une convention sera établie entre la SARL l'Ile Verte et la commune de Genouillé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le loyer du bâtiment et de la buvette de l'étang à 700 € mensuel, toutes charges comprises, à compter du 1^{er} mai 2025
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

● Délibération 2025-17 : **Solidarité séisme en Birmanie**

La Birmanie a été touchée par un séisme meurtrier le 28 mars dernier, qui a fait de nombreux morts, dont 2 français et également de nombreux blessés.

Bangkok, en Thaïlande, a également subi des répercussions.

Face à la tragédie humaine en cours, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité exprime toute sa solidarité envers les populations touchées et s'associe aux opérations déployées en Birmanie par les associations partenaires présentes sur place, ACTED et la Croix Rouge, ainsi que par la Protection civile.

Pour répondre à l'urgence humanitaire et matérielle, dans un pays dont la population est déjà très vulnérable, l'AMF relaye les appels aux dons.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de faire un don d'un montant de 100 € à la Protection Civile – Tour Essor – 14 Rue Scandicci – 93500 PANTIN
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

● Délibération 2025-18 : **Création d'une adresse postale au lieu-dit « La Lémière »**

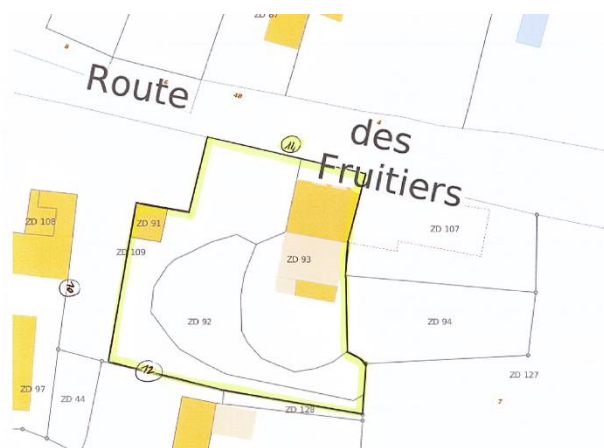
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé pour la réhabilitation d'un bâtiment en habitation, sur les parcelles cadastrées ZD 91, ZD 92 et ZD 93, au lieu-dit « La Lémière », Route des Fruitières.

Le propriétaire demande la création d'une adresse postale.

Etant donnée la numérotation déjà existante sur la Route des Fruitières, Monsieur le Maire propose de créer l'adresse : 14 Route des Fruitières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de numéroté la propriété constituée des parcelles ZD 91, ZD 92 et ZD 93 : **14 Route des fruitiers**
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.



● **Choix du devis pour une table dans la salle du conseil municipal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis qu'il a reçu pour la fabrication d'une table qui sera installée dans la salle du conseil municipal :

- Devis de l'entreprise BROSSEAU Menuiserie : 1 320,00 € TTC
- Devis de l'entreprise MADEUX TARDY : 1 960,00 € TTC

Tableau comparatif :

Entreprise BROSSEAU	Entreprise MADEUX TARDY
Table en chêne massif	Table en chêne
Longueur 1 200 mm	Longueur 1 300 mm
Largeur 1 470 mm	Largeur 1 475 mm
Plateau 38 mm	Plateau 38 mm
Poncé non vernis	Teinte chêne moyen et vitrifiée

Le conseil municipal propose de retenir le devis de l'entreprise BROSSEAU mais demande que la table soit vernie ou vitrifiée.

● **Choix du devis pour une alarme à la mairie et dans l'atelier municipal**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le devis la société SCUTUM pour la mise en place d'une alarme dans la mairie et dans l'atelier municipal.

L'installation porterait sur la mise en place d'un détecteur et des caméras.

Le coût de l'installation est de 520 € puis une location trimestrielle de 404 € soit 134,67 € par mois, ce qui représente un budget de 1 616 € par an.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu, avec Francis TRAIN, la société Verisure.

L'installation et l'achat du matériel représentent un coût de 946 € (448 € pour l'équipement de la mairie, 199 € pour le bâtiment de l'étang et 299 € pour l'atelier municipal).

L'abonnement mensuel est de 174 € (59 € pour la mairie, 55 € pour le bâtiment de l'étang et 60 € pour l'atelier municipal), ce qui représente un budget de 2 088 € par an.

Le conseil municipal estime que cela représente un coût assez important et demande une négociation des tarifs.

La mise en place d'une alarme permettrait probablement de faire diminuer la cotisation d'assurance. Se renseigner auprès de Groupama.

● **Délibération 2025-19 : Location du site de l'Etang des Rosées pour la brocante**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur RAOULT Bruno en date du 11 mars 2025, sollicitant l'autorisation d'organiser la brocante annuelle à l'Etang des Rosées le dimanche 27 juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur RAOULT Bruno à organiser une brocante à l'Etang des Rosées le dimanche 27 juillet 2025
- FIXE le montant de la location à 1 300 €, ce qui correspond à 2 000 mètres linéaires à 0.65 € le mètre
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

● **Cérémonie du 8 mai**

Monsieur le Maire propose d'organiser le vin d'honneur au snack de l'Etang des Rosées, dans le bâtiment communal.

● **Questions diverses**

*** Proposition d'assurance à la population**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un représentant de Mutualia pour une proposition d'assurance auprès de la population. Ce représentant se propose de venir présenter leur offre auprès du conseil municipal.

*** Portail cimetière**

Madame HURTAUD Christa fait remarquer que le portail du cimetière ne ferme plus ou très mal à cause du pilier qui s'écarte du mur. Il serait judicieux de lui prévoir un cerclage, comme l'autre pilier.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 mai 2025 à 20h30.

La séance est levée à 21h50.

**Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN**

**La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT**